



Vucherens, le 02.04.2025

Le Conseil communal s'est réuni le mardi 1^{er} avril 2025
Lors de cette séance, le Conseil communal a :

- ***Adopté le préavis 01/2025 :** Version Corrigée du « REGLEMENT COMMUNAL SUR LES EMOLUMENTS ADMINISTRATIFS ET LES CONTRIBUTIONS DE REMPLACEMENT EN MATIERE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE CONSTRUCTIONS ».

En remplacement du règlement de 2006 qui n'est plus adapté aux réalités actuelles.

- **Adopté le préavis 02/2025 :** « AJUSTEMENT DU BILAN POUR LE PASSAGE A MCH2 ».

MCH2 étant le nouveau modèle comptable auquel notre commune adhère au 1^{er} janvier 2026

Nous souhaitons à toutes et à tous des belles Fêtes de Pâques.

Pour le Conseil communal

Sébastien Cherpillod
Président



G. Lara, Jessie
Secrétaire

**Selon les articles 107 ss de la LEDP (Loi sur l'exercice des droits politiques), cette décision peut faire l'objet d'un référendum. La demande de référendum doit être déposée dans les 10 jours qui suivent l'affichage de la décision.*